

**Vous êtes une entreprise/structure soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés
Vous êtes un expert-comptable et agissez pour le compte d'une entreprise /structure**

Taxe d'apprentissage 2020
0,68 % de votre masse salariale brute 2019

Financement de l'apprentissage - Quota
87 %

Disparition des OCTA
Mise en place de 11 opérateurs de
compétences OPCO

Calendrier des versements 2020-2021
L'échéancier de versement dépend du
nombre de salariés de l'entreprise

Solde Taxe d'apprentissage - Hors Quota
13 %

Versement DIRECT
à l'Externat Saint Joseph

Calendrier des versements 2020
Avant le 31 mai 2020
A la réception de la somme, émission d'un reçu
«dépenses libératoires» à transmettre à votre
OPCO



Par virement :

Domiciliation : C.E. Côte d'Azur

IBAN : FR76 1831 5100 0008 0009 1243 216

BIC : CEPAFRPP831

Par chèque à l'ordre de :

Association de Gestion Externat Saint Joseph

Service Comptabilité

2229 route de Faveyrolles

83190 Ollioules

Nous vous sommes reconnaissants de nous faire parvenir la fiche récapitulative de paiement :

- Par mail : cdt@esj-lacordeille.com
- Ou par voie postale

Pour tout renseignement, vous pouvez aller sur notre [site http://esj-lacordeille.com/lycee-professionnel/](http://esj-lacordeille.com/lycee-professionnel/)
ou contacter le **DDFPT Jean-Marie MEAZZA** au **04 94 93 68 53**

Les informations recueillies sont nécessaires pour la campagne de la Taxe d'Apprentissage et respectent le règlement général sur la protection des données.